Convention

Mise à disposition d'un kit de couches lavables pour une période de test

Un enfant consomme entre 4 000 à 5 000 couches jetables avant l'acquisition de la propreté soit 1 tonne de déchets qui sont incinérés ! Cela représente un budget moyen de 1 000 €

La communauté de communes du pays de Landerneau Daoulas a décidé d'aider les jeunes parents à réduire leurs déchets en proposant de mettre à disposition des familles un kit complet de changes lavables.

La phase de test est fixée pour une durée d'un mois, période durant laquelle les familles apprennent à se familiariser avec l'utilisation de ces couches.

La présente convention est conclue entre d'une part,

La communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas, ci-après dénommée la CCPLD
Maison des services aux publics
59, rue de Brest BP 849
29208 LANDERNEAU Cedex
Représentée par son Président, **Monsieur Patrick LECLERC**

Et d'autre part le parent, ci-après dénommé l'emprunteur

Nom, prénom :
Adresse :
Téléphone ou courriel :

Déclare emprunter auprès de la communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas, un lot de couches lavables pour une durée d'un mois, du ……. au ……..

Le lot est constitué de :

Description	Nombre	Prix d'achat
Couches 3/6 kg		
Couches 5/9 kg		
Couches 9/15 kg		
Couches évolutives		
Couches nuit		
Couches tout-en-un		
Surcouches		
Inserts		
Feuillets		

Ces couches seront utilisées pour :

Nom……..Prénom…….

Né(e) le : ……Commune……

L'emprunteur, en résidence principale dans une commune de la CCPLD, s'engage à :

- Verser un chèque de caution correspondant au montant du lot emprunté soit ……€
- Présenter les documents demandés :
    - Livret de famille ou copie d'extrait d'acte de naissance,
    - Justificatif de résidence sur le territoire de moins de deux mois

Charte d'utilisation :

- Prendre soin des couches lavables en respectant les consignes de lavage et de séchage jointes à la présente convention.
- Rendre les couches lavables propres à la CCPLD. Le dernier lavage des couches devra se faire à 60°c avec la dose de sel détachant écologique fournie par la CCPLD.
- Rendre les couches lavables dans les délais prévus ci-dessus.
- Participer aux enquêtes de suivi sur l'utilisation des couches lavables.

La communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas s'engage de son côté à :

- Prêter un lot de couches lavables propres, en bon état et complet
- Informer sur le mode d'utilisation des couches lavables
- Répondre aux interrogations éventuelles sur l'utilisation des couches lavables
- Informer des résultats d'enquêtes produites sur l'utilisation des couches lavables.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de prêts du lot de couches lavables, je conserve un exemplaire de la convention de prêt des couches lavables en ma possession.

Fait à Landerneau, le

Signature du président de la CCPLD | Signature de l'emprunteur

Patrick LECLERC

Vous avez été séduits par les couches lavables, vous souhaitez en acheter, la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas vous propose un soutien financier. Les personnes souhaitant bénéficier de cette aide devront remplir le formulaire de demande dûment complété, accompagné des pièces justificatives demandées. Chaque demande d'aide complète et remplissant les conditions donnera suite à une aide financière.*

**Copie de la facture d'achat, copie de l'extrait d'acte de naissance ou livret de famille, justificatif de résidence sur le territoire datant de moins de deux mois, charte d'engagement signée des deux parties, un RIB.*

<u>Protection des données personnelles :</u>
La CCPLD est Responsable du traitement et traite les données collectées afin de permettre le prêt des kits de couches lavables. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits conformément au Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez nous contacter sur l'adresse mail dpo@ccpld.bzh ou par courrier (Maison des services Publics – 59, rue de Brest – 29800 Landerneau).